

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00896 Numéro SIREN : 792 979 544 Nom ou dénomination : A.T.M INDUSTRIE 84
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2023 sous le numéro de dépôt 18887



CONSEIL AD'OC
Société d'Expertise Comptable
du Pays d'Oc

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

20 NOV. 2023

Marianne MAHOUX
Expert-Comptable inscrite au tableau de
l'Ordre de Montpellier & Marseille PACA
Commissaire aux Comptes

THOMAS HUEBER, Associé
Responsable du bureau PACA
Port. : 06.84.45.82.97

Tel. : 04 90 94 56 01 Fax. : 04 90 94 73 02
E-mail : marianne.mahoux@conseiladoc.com
thomas.hueber@conseiladoc.com

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
2 boulevard Limbert
84097 AVIGNON Cedex 9

Châteaurenard, le 16 novembre 2023

Objet : dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir sous pli en un exemplaire le dépôt des comptes annuels pour le client SARL ATM INDUSTRIE 84 dont l'exercice clôture au 31/12/2022, accompagné d'un chèque de 45.02 €.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ISABELLE BAGNOL
Comptable

CONSEIL AD'OC PACA
6, Avenue Victor Hugo
13160 CHATEAURENARD
Tél : 04.90.94.56.01
Fax : 04.90.94.73.02
RCS : 352 523 674 - APE : 6920Z
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de la région Marseille-Aix

SARL ATM INDUSTRIE 84

au capital de 80000 E
Siège social : 234 IMPASSE BEL OMBRE

84450 ST SATURNIN LES AVIGNON
RCS : 79297954400014

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE en date du 25/06/2023

L'an deux-mille vingt-trois,
le vingt-cinq juin, à dix-huit heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur THOMAS FILAFERRO, Propriétaire de	499 parts sociales
- Madame MELINA FILAFERRO Propriétaire de	1 part sociale

Soit un total : 500 parts.

Sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur THOMAS FILAFERRO préside la réunion en sa qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022
- la feuille de présence,

TF



- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans-réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 28 057.90 Euros, de la manière suivante :

- Au compte "autres réserves", soit	28 057.90 €
.....	
Total	28 057.90 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :


 TF

Exercice

N-1

N-2

N-3

Dividendes

0.00 €

0.00 €

0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'existence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

CINQUIÈME DÉCISION

L'assemblée générale approuve au gérant une rémunération annuelle nette, pour cet exercice, de 48 000 Euros, et attribue cette même rémunération pour le prochain exercice, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Les charges facultatives et obligatoires seront assumées par la société, en ce inclus la CSG non déductible.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur **THOMAS FILAFERRO**

Madame **MELINA FILAFERRO**





Conseil Ad'Oc

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE DU PAYS D'OC

CONSEIL AD'OC PACA
6 AVENUE VICTOR HUGO
13160 CHATEAURENARD
Tél : email : contact@conseiladoc.com

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

20 NOV. 2023

ATM INDUSTRIE 84

234 IMPASSE BEL OMBRE
84450 ST SATURNIN LES AVIGNON

APE : 2562B

SIRET : 79297954400014

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le : 31 décembre 2022

Certifié conforme à l'original

SOMMAIRE

LA0004 - ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte résultat	3
Compte résultat (suite)	4

BILAN ACTIF

LA0004 - ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/22	Valeurs nettes au 31/12/21	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus	26 729,34	18 429,78	8 299,56	45,03
Autres immobilisations corporelles	1 746,25	2 448,73	-702,48	-28,69
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 500,00	4 500,00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	32 975,59	25 378,51	7 597,08	29,94
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	33 562,00	32 460,00	1 102,00	3,39
En cours de production (biens et services)		9 390,00	-9 390,00	-100,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	195,00	232,50	-37,50	-16,13
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	155 999,04	167 807,16	-11 808,12	-7,04
Autres	2 989,48	6 769,16	-3 779,68	-55,84
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	198 987,82	217 142,20	-18 154,38	-8,36
Charges constatées d'avance	5 399,46	6 848,54	-1 449,08	-21,16
TOTAL ACTIF CIRCULANT	397 132,80	440 649,56	-43 516,76	-9,88
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	430 108,39	466 028,07	-35 919,68	-7,71

BILAN PASSIF

LA0004 - ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 80 000,00)	80 000,00	80 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	8 000,00	8 000,00		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	27 779,71	43 460,81	-15 681,10	-36,08
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	28 057,90	14 318,90	13 739,00	95,95
SITUATION NETTE	143 837,61	145 779,71	-1 942,10	-1,33
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	143 837,61	145 779,71	-1 942,10	-1,33
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit	117 985,19	148 577,64	-30 592,45	-20,59
Emprunts et dettes financières diverses	56 265,20	69 748,63	-13 483,43	-19,33
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 892,59	60 965,29	10 927,30	17,92
Dettes fiscales et sociales	38 309,80	40 956,80	-2 647,00	-6,46
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 818,00		1 818,00	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	286 270,78	320 248,36	-33 977,58	-10,61
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	430 108,39	466 028,07	-35 919,68	-7,71

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LA0004 - ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations	
	Produites	Non produites
		NS NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	O	
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	O	
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS		NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O	
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS		
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES	O	
COMMENTAIRES	O	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LA0004 - ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

ATM INDUSTRIE 84
 Adresse 234 IMPASSE BEL OMBRE
 84450 ST SATURNIN LES AVIGNON
 Activité (s) exercée (s) Mécanique industrielle N° Siret 79297954400014

TABEAU DES METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Postes	Méthodes d'évaluation ou de calcul
Amortissements des immobilisations corporelles	☒ Amortissement linéaire
Evaluation des stocks	☒ Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)
Contrats à long terme et travaux en cours	Reconnaissance ☒ du chiffre d'affaires à l'avancement
Engagements de retraite et indemnités assimilés	☒ Information en annexe

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.	9 703,41		9 703,41	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles	9 703,41		9 703,41	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	95 199,12	14 919,96		110 119,08
Installations générales agencements divers	17 265,09			17 265,09
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	2 259,73	618,25		2 877,98
Total des immobilisations corporelles	114 723,94	15 538,21		130 262,15
Immobilisations financières	4 500,00			4 500,00
TOTAL GÉNÉRAL	128 927,35	15 538,21	9 703,41	134 762,15

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LA0004 - ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		9 703,41		9 703,41	
<i>Dont Frais d'étbs, rech./ développ.</i>	<i>5 ans</i>	<i>9 703,41</i>		<i>9 703,41</i>	
Total des immobilisations incorporelles		9 703,41		9 703,41	
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.	1 à 5 ans	76 769,34	6 620,40		83 389,74
Inst. générales agenc. divers	5 à 10 ans	15 565,69	1 034,58		16 600,27
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	4 à 5 ans	1 510,40	286,15		1 796,55
Total des immobilisations corporelles		93 845,43	7 941,13		101 786,56
TOTAL GÉNÉRAL		103 548,84	7 941,13	9 703,41	101 786,56

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	4 500,00		4 500,00
Créances de l'actif circulant	158 988,52	158 988,52	
Charges constatées d'avance	5 399,46	5 399,46	
TOTAL GÉNÉRAL	168 887,98	164 387,98	4 500,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	117 985,19	29 821,19	88 164,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	71 892,59	71 892,59		
Autres dettes	96 393,00	96 393,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	286 270,78	198 106,78	88 164,00	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LA0004 - ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat (s) de crédit-bail	196 457,00
Contrat (s) de locations financement	10 930,00

COMMENTAIRE